

REPUBLICQUE FRANCAISE
COMMUNE DU PLANAY
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SESSION ORDINAIRE A LA MAIRIE DU PLANAY
LE JEUDI 29 NOVEMBRE 2018
COMPTE RENDU SOMMAIRE

Étaient présents : 7 (votants 7)

BENOIT Jean-René	X	BLANC Bernard	X	GROMIER Armand absent		COLLETTE Fabrice	X
LEROY Lydie	X	TATOUD André	X	TATOUD Marie-Angèle	X	VALESCH Mickaël	X

Secrétaire de séance : TATOUD Marie-Angèle

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- ✓ **ACCEPTE** de rajouter à l'ordre du jour :
 - . L'approbation du RPQS du SIAV 2017,
 - . L'approbation de la convention financière avec le SIAV dans le cadre du recouvrement et du reversement de la redevance d'assainissement
 - . La création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 2nde classe.
- ✓ **APPROUVE** le compte rendu du conseil municipal du 27 septembre 2018.
- ✓ **APPROUVE** la décision modificative n° 3 au budget de l'eau et assainissement compensée en section fonctionnement par des dépenses non réalisées. Il est à noter que ce réajustement budgétaire découle d'un appel de fond du SIAV lié à la nécessité de renouvellement d'équipements obsolètes. Le Conseil Municipal s'inquiète au regard de ses dépenses supplémentaires qui induisent des appels de fonds toujours plus élevés.
- ✓ **APPROUVE** la décision modificative n° 5 au budget de la commune équilibrée à 11 970 € en dépenses et recettes d'investissement.
- ✓ **PREND CONNAISSANCE** de l'unique offre dans le cadre du renouvellement de concession de service public de la scierie communal du chef-lieu pour une année au prix de 6 000 €.
- ✓ **MAINTIENT** à l'unanimité le prix de l'eau 2019 comme suit :

. eau potable.....	1.00 €
. assainissement.....	1.00 €
. redevance SIAV TTC.....	2.86 €
. redevance lutte pollution domestique	0.270 €
. redevance modernisation réseaux	0.150 €
. redevance prélèvement ressource en eau	0.047 €
. abonnement eau.....	15.25 €
. abonnement assainissement.....	15.25 €
- ✓ **APPROUVE** la convention financière avec le SIAV dans le cadre du recouvrement et du reversement de la redevance SIAV et notamment l'obligation de reversement biannuel de la redevance assainissement.
- ✓ **PREND CONNAISSANCE** des entretiens conduits pour le recrutement d'agents pour le service technique, et **NOTE** le recrutement d'un agent saisonnier pour accroissement d'activités pour 6 mois, d'un agent en contrat emploi compétences financé en partie par pôle emploi pour une durée d'un an, **DECIDE** de la création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 2nde classe pour permettre la mutation prochaine d'un agent.
- ✓ **APPROUVE** l'échange de la parcelle B 771, appartenant à M.BENOIT Richard, sise à proximité du Doron de Pralognan et dans le périmètre des travaux de protection des berges, contre une partie de la parcelle communale C 409 sise en zone N du PLU.
- ✓ Au vu projet d'acquisition de la parcelle C 182 appartenant à M. BENOIT Richard au Chef-lieu, **PREND CONNAISSANCE** des recherches effectuées pour déterminer les origines de propriété dudit bien qui font apparaître une erreur de propriétaire et nécessitent des corrections. Le projet d'acquisition est donc suspendu dans l'attente des rectifications.
- ✓ **APPROUVE** l'échange de la parcelle D 652 appartenant à Mme ROYER Nathalie, utilisée dans le cadre des travaux de protection des berges du Doron de Pralognan contre l'équivalent d'une place de stationnement sur la parcelle communale E 1502 au Villard.

- ✓ **APPROUVE** l'échange des 51 m² de délaissé du domaine public déclassé par délibération du 27 septembre 2018, jouxtant la parcelle A 481 de Messieurs VION Jacques et Gérard, contre la parcelle A 1227, propriété desdits consorts en vue d'y réaliser un parking indispensable au hameau de Planfourmier très fréquenté en période estivale.
- ✓ **NE PRÉEMPTÉ PAS** sur la vente des parcelles C 389-390-391-392 par M. et Mme BENOIT Denis au Chef-lieu.
- ✓ **APPROUVE** à la majorité (deux contre : BLANC Bernard, VALESCH Mickaël) la convention de mise à disposition de terrain par HALPADES en vue du déplacement de l'abri bus Villard-Saulire.
- ✓ **APPROUVE** la convention à intervenir avec EDF dans le cadre de mise à disposition de terrain nécessaire à l'implantation de signalétique et de tables de lecture en lien avec le projet des gorges de Ballandaz.
- ✓ **PREND CONNAISSANCE** du bilan annuel 2018 de la Galerie Hydraulica et **REMERCIÉ** vivement Stéphanie ROLLAND pour l'excellente qualité du travail accompli.
- ✓ **APPROUVE** le rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) du SIAV 2017.

La séance est levée à 19 h 30.

Fait à Planay, le 30 novembre 2018

Le Maire,
Jean-René BENOIT

